

Par email: nina.mekacher@bak.admin.ch

Berne, le 12 mars 2018/ nr
VL_Convention_patrimoine_suba
quatique

Ratification de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame,

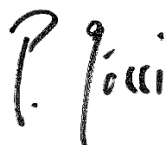
Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux reconnaît la valeur du patrimoine culturel subaquatique pour la Suisse et soutient les efforts mis en place afin de conserver ledit patrimoine. La Convention de l'UNESCO de 2001 permet de renforcer la lutte contre le transfert illicite de biens culturels et crée une nouvelle base légale dans le domaine de la protection du patrimoine culturel subaquatique en haute mer. La sécurité juridique ainsi mise en place permet aux navires battant pavillon suisse de bénéficier d'un cadre légal clair en matière de découvertes éventuelles et renforce la renommée de la Suisse dans le domaine de la recherche ainsi que son engagement au niveau international.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale



Samuel Lanz